

DELIBERATION du conseil d'administration de l'université de Bourgogne

Séance du 18 décembre 2023

Délibération n° 2023 – 18/12/2023 – 11

*Promotion interne dans le corps des professeurs des universités (repyramidage) :
répartition des possibilités de promotion par section CNU au titre de la campagne 2024*

- VU le code de l'éducation
- VU le décret n°2021-1722 modifié du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés
- VU les statuts de l'université de Bourgogne
- VU l'avis du comité social d'administration rendu en sa séance du 28 novembre 2023

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 30 Quorum : 15 Membres présents : 17 Membres représentés : 3 Total : 20	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 3 Suffrages exprimés : 17 Pour : 17 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve la répartition des possibilités de promotion par section CNU au titre de la campagne 2024 de promotion interne dans le corps des professeurs des universités (repyramidage).**

Dijon, le 19 décembre 2023

Le Président de l'université de Bourgogne


Vincent THOMAS

P.J. : Promotion interne dans le corps des professeurs des universités (repyramidage) : répartition des possibilités de promotion par section CNU au titre de la campagne 2024

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Comité social d'administration du 28 novembre 2023

11- Promotion interne dans le corps des professeurs des universités (repyramidage) : répartition des possibilités de promotion par section CNU au titre de la campagne 2024

Références :

- Décret n°2021-1722 modifié du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés

Une voie temporaire d'accès par promotion interne au corps des professeurs des universités est créée depuis l'année dernière au bénéfice des maîtres de conférences et des corps assimilés. Cette campagne de repyramidage, qui se déroule sur cinq ans, va permettre à 2000 maîtres de conférences, au plan national, de bénéficier d'une promotion interne pour accéder au corps des professeurs. Elle participe à l'objectif issu du protocole d'accord sur les carrières et les rémunérations signé le 12 octobre 2020 d'amener le nombre des professeurs des universités à un socle minimal de 18 000 personnes au niveau national (contre un peu plus de 15 000 actuellement en 2020) et de rapprocher le ratio professeurs des universités / maîtres de conférences d'un objectif de 40% de PR et de 60% de MCF.

Au titre des campagnes 2023 et 2024, 16 sections ont été identifiées par le MESR comme répondant au critère (ration PR/MCF le plus défavorable) : 04 / 05 / 06 / 07 / 11 / 14 / 19 / 27 / 36 / 60 / 65 / 68 / 71 / 74 / 85 / 86.

Le contingent alloué à l'université de Bourgogne au titre de 2024 est de 7 promotions.

Le Ministère demande aux établissements de sélectionner les sections parmi celles préconisées ci-dessus afin de participer au rééquilibrage de la répartition MCF/PR entre les sections au niveau national. Dans le cas où l'université fléchierait d'autres sections, le MESR demande d'en indiquer la motivation.

Les établissements doivent soumettre à leur conseil d'administration, après avis du CSA et avant le 19 janvier 2024, les sections CNU ouvertes à une promotion CNU pour la campagne 2024 (cf annexe jointe).

Historique de campagnes précédentes :

2021 : 5 promotions (sections 05,07,36,68,74 et 85)

2022 : 6 promotions (sections 01,06,16,27,65,71)

2023 : 7 promotions (sections 04,05,06,19,68,74 et 86)

Comité social d'administration du 28 novembre 2023

Promotion interne dans le corps des professeurs des universités (repyramidage) : répartition des possibilités de promotion par section CNU au titre de la campagne 2024

CNU	MCF			PROF UNIV			Total général		Dernière nomination PR	Observations	Vivier promouvables de classe normale 01/01/2024	Vivier promouvables HC 01/01/2024	Part des femmes / total promouvables	Proposition Repyramidage R2024
	Féminin	Masculin	Total MCF	Féminin	Masculin	Total PU	Effectif	%MCF/Total						
0400 - Sc. politique	1	2	3		2	2	5	60%	01/09/2012	Repyramidage 2023	0	1	0%	NON RETENU
0500 - Sc. économiques	9	10	19	3	5	8	27	70%	01/09/2021	Repyramidage 2023	0	2	50%	NON RETENU
0600 - Sc De gest & Mgmt	19	12	31	2	9	11	42	74%	01/09/2022	Repyramidage 2023	2	4	50%	NON RETENU
0700 - Sc. du langage	4	5	9		1	1	10	90%	avant 2012	Repyr. Infruct.	0	1	0%	NON RETENU
1400 - Études romanes	12	2	14	1	3	4	18	78%	01/09/2023		0	0	0%	NON RETENU
1900 - Socio., démographi	3	6	9	2	2	4	13	69%	01/09/2017	Repyramidage 2023	0	1	0%	NON RETENU
6800 - Biolog. organismes	8	6	14	3	2	5	19	74%	01/09/2021	Repyramidage 2023	1	2	33%	NON RETENU
7400 - Sc. & tec. act. ph	8	11	19	1	7	8	27	70%	01/09/2023	Repyramidage 2023	4	4	50%	NON RETENU
8600 - Sc. du médicament	2	5	7	4		4	11	64%	01/09/2013	Repyramidage 2023	0	2	50%	NON RETENU
1100 - Études anglophones	15	5	20	4	2	6	26	77%	01/09/2020	Publi PR R2024	0	1	100%	OUI
2700 - Informatique	17	19	36	1	15	16	52	69%	01/09/2022	Publi PR R2024	4	2	67%	OUI
3600 - Terre solide	2	11	13	2	4	6	19	68%	01/09/2021		0	6	0%	OUI
6000 - Mécan., génie méca	7	19	26		7	7	33	79%	01/09/2021	Publi PR R2024	2	1	0%	OUI
6500 - Biologie cellulaire	7	4	11	2	2	4	15	73%	01/09/2023		0	3	67%	OUI
7100 - Sc. info. communic	6	6	12	1	4	5	17	71%	01/09/2022		1	1	0%	OUI
8500 - Sc. phys-ch., autr	3	4	7	2	1	3	10	70%	01/09/2021		2	1	0%	OUI

Total général (toutes sections CNU confondues)	256	308	564	62	203	265	829	68%						
---	-----	-----	-----	----	-----	-----	-----	-----	--	--	--	--	--	--

Contingent alloué par le MESR à l'université de Bourgogne au titre de la campagne 2023 : 7

Contingent alloué par le MESR à l'université de Bourgogne au titre de la campagne 2024 : 7